

Étude comparative Canada / États-Unis sur la philanthropie subventionnaire fondée sur le lieu

Jean-Marc Fontan, Université du Québec à Montréal

Maria Martinez-Cosio & Joshua Newton, Université du Texas à Arlington

Nancy Pole, PhiLab et Co.spire Conseils

Mirle Rabinowitz Bussell, Université de Californie à San Diego

RÉSUMÉ

L'objet du présent article est de présenter les principaux résultats d'une démarche de recherche réalisée entre 2019 et 2022 avec l'appui du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH). La recherche portait sur l'étude comparative de dix fondations subventionnaires ayant adopté une posture d'intervention fondée sur le lieu (*place-based philanthropy*). Notre texte est divisé en trois grandes sections. La première se penche sur la philanthropie moderne. La deuxième présente le résultat de la méta-analyse qui a été réalisée au début de l'étude comparative. La troisième section expose les résultats de l'analyse comparative effectuée. Avant de conclure par un appel à l'action fondée sur le lieu, nous présentons les questions qui ont guidé notre collecte de données et validons ou invalidons nos hypothèses de travail.

ABSTRACT

The purpose of this article is to present the main findings of a research project conducted between 2019 and 2022 with the support of the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada (SSHRC). The research involved a comparative study of ten grant-giving foundations that adopted a place-based philanthropic approach. Our text is divided into three main sections. The first looks at contemporary philanthropy. The second presents the results of the meta-analysis carried out at the start of the comparative study. The third section presents the results of the comparative analysis. Before concluding with a place-based call to action, we present the questions that guided our data collection and validate or invalidate our working hypotheses.

Mots clés / Keywords : Canada, États-Unis, étude comparative, lieu, philanthropie / Canada, comparative study, place, philanthropy, United States

INTRODUCTION

L'objet du présent article est de présenter les principaux éléments d'analyse découlant d'une démarche de recherche réalisée entre 2019 et 2022 et menée avec l'appui du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH).¹ La recherche, dirigée par une équipe multidisciplinaire, portait sur l'étude comparative de projets développés par dix fondations subventionnaires ayant adopté une approche d'intervention fondée sur le lieu (*place-based philanthropy*) (Figure 1).

Figure 1 : Cartographie des 10 cas sélectionnés

Nom de la fondation et emplacement	Type/Année/Dons annuels*	Projet-s considérés dans l'étude	Visée du ou des projets	Territoire ciblé
Blandin Foundation <i>Grand Rapids, MN, USA</i>	Fondation familiale/ 1941/15M\$	Programme de leadership communautaire	Développement du leadership communautaire	Itasca County, Minnesota
Centraide du Grand Montréal (PIC) <i>Montréal, QC, Canada</i>	Collaboration entre fondations/ 2015/41 M\$	Projet « impact collectif »	Engagement à l'échelle communautaire et réduction de la pauvreté	Île de Montréal
Clayoquot Biosphere Trust <i>Vancouver Island, Canada</i>	Fondation communautaire/ 2000/400 K\$	Tous les programmes de la fondation	Développement durable, biodiversité, conservation et réconciliation	Clayoquot Sound Biosphere, Île de Vancouver
East Lake Foundation <i>Atlanta, GA, USA</i>	Fondation familiale/ 1995/4.5 M\$	Habitat communautaire	Revitalisation territoriale par l'approche communautaire	Atlanta, Georgia, puis villes de 15 états
Gordon Foundation <i>Yellowknife, NT, Canada</i>	Fondation familiale/ 1965/426 K\$	Cinq projets de la fondation	Politiques environnementales et communautés autochtones	Nord du Canada
Greater New Orleans Foundation <i>New Orleans, LA, USA</i>	Fondation communautaire/ 1983/37 M\$	Fonds de revitalisation communautaire et fonds pour répondre aux urgences climatiques	Philanthropie de l'urgence	Région de la Grande Nouvelle-Orléans, Louisiane
Liberty Hill Foundation <i>Los Angeles, CA, USA</i>	Fondation publique/ 1976/18 M\$	Coalition « Moi, mes fils, mes frères » et formation de commissions	Développement des capacités	Comté de Los Angeles, Californie
McConnell Foundation <i>Montréal, QC, Canada</i>	Fondation familiale/ 1937/15 MS	Villes pour le monde	Innovations sociales et urbaines	Échelle canadienne
Metcalf Foundation <i>Toronto, ON, Canada</i>	Fondation familiale/ 1960/6 MS	Économies locales inclusives	Réduction de la pauvreté	Le Grand Toronto
The California Endowment <i>Los Angeles, CA, USA</i>	Fondation privée/ 1996/126 M\$	Construire des communautés viables et le programme <i>Beyond 2020</i>	Iniquité en santé pour les communautés non desservies	État de la Californie

Note: * Les montants indiqués sont ceux de la dernière année financière complétée au moment de l'étude. En fonction des fondations et du moment de réalisation de l'étude de cas, la période indiquée se situe entre 2019 et 2021.

Pour mener à bien cette étude comparative, nous avons utilisé une méthode partagée entre une réflexion théorique, une étude empirique et une analyse comparative des données d'enquête. Pour effectuer cette étude, nous avons procédé à une recension d'écrits sur la philanthropie fondée sur le lieu, consulté les sites internet des dix organisations retenues et procédé à une quinzaine d'entrevues exploratoires semi-dirigées auprès de représentant-e-s des fondations sélectionnées.

Dans un premier temps, nous avons revisité les théories portant sur le don et la philanthropie. Nous entendions bonifier notre compréhension du rôle joué par le lieu dans les constructions théoriques sur le don. Ce travail nous a permis de formuler une théorie de la philanthropie territoriale.² Cette démarche a été complétée par une méta-analyse des écrits récents, principalement américains, portant sur la *place-based philanthropy*.

Dans un deuxième temps, nous avons recensé et présenté une synthèse de dix projets soutenus par des fondations canadiennes ($n = 5$) et américaines ($n = 5$).³ De courtes monographies ont été réalisées sur les projets et les fondations concernées à l'aide de l'information disponible sur les sites web, de rapports provenant des organisations concernées, d'articles portant sur les fondations à l'étude, et, enfin, d'entrevues semi-dirigées. Les dix projets ont été sélectionnés à partir d'une liste de 150 fondations qui avaient été répertoriées au moyen de critères de sélection spécifiques.⁴

Les informations recueillies lors des entretiens portaient sur cinq types de rapport. À chaque type était associé une question guide utilisée lors des entretiens que nous avons réalisés. Ces rapports étaient :

1. Rapport au territoire : comment était défini le rapport au lieu dans chacun des projets?
2. Rapport inter-organisationnel : quels types de collaborations ou de partenariats ont été développés?
3. Rapport à l'évaluation : comment les fondations ont-elles évalué l'impact du projet étudié?
4. Rapport à une éthique sociale en matière de justice : quelle importance ont eu les enjeux liés à l'équité, à la justice sociale et à la justice environnementale dans les interventions mises de l'avant dans les projets?
5. Rapport à la transformation systémique : en quoi le fonctionnement ou la stratégie de travail de la fondation, à partir du projet sélectionné, étaient innovants et en mesure d'avoir un impact transformateur sur les systèmes organisationnels et institutionnels en place?

Les données recueillies nous ont permis de développer une analyse, présentée dans une section ultérieure, en fonction de ces cinq rapports.

Notre texte est divisé en trois grandes parties. La première consiste en un survol de la philanthropie moderne. Celui-ci nous permet de caractériser l'agir philanthropique moderne, tel qu'il s'est déployé en Amérique du Nord à partir du début du 20^e siècle. La deuxième partie présente le résultat d'une analyse documentaire portant sur la philanthropie basée sur le lieu. La troisième expose les principaux résultats analytiques de notre démarche de recherche et présente un point de vue critique sur les effets réels découlant des interventions d'organisations philanthropiques qui situent le lieu et la confiance au cœur de leur approche interventionnelle.

LA PHILANTHROPIE MODERNE

De nos jours, la philanthropie moderne englobe des activités à portée caritative, de bienfaisance ou de mécénat. Les finalités de ces activités s'inscrivent dans un répertoire d'actions que nous catégorisons selon trois postures. Une première posture, que nous qualifions d'*hégémonique*, est centrée sur la préservation du système sociétal dominant. Les actions des fondations s'y rapportant permettent à ce système d'évoluer et de se transformer afin de reproduire, de bonifier ou de renouveler les mécanismes de domination. Une deuxième posture, à vocation *contre-hégémonique*, regroupe une diversité de stratégies de lutte contre toute forme de domination et de marginalisation. Cette voie d'action est la moins empruntée par les fondations philanthropiques. Une troisième posture, empruntant la voie de la médiation ou de la *mitigation ciblée*, propose un réformisme de bon aloi. Les actions développées par les fondations entendent réformer la texture dominatrice du système hégémonique en place sans vouloir recomposer ou révolutionner les mentalités, les pratiques et les structures institutionnelles. Cette dernière posture, bien que plus présente que la voie contre-hégémonique, est bien moins adoptée que celle à vocation hégémonique.

Les pratiques philanthropiques canadiennes et américaines que nous avons étudiées s'inscrivent très bien dans la troisième posture d'action. Concrètement, elles endossent les grands principes de l'épistémè moderne dans la mesure où elles s'inscrivent dans un des grands champs organisationnels et institutionnels d'action, à savoir celui de la société civile. Elles mobilisent des avoirs financiers à partir de la plus-value économique générée par une économie de marché mondialisée. Elles sont dotées d'une licence sociale de bienfaisance définie en complémentarité ou en soutien des actions de l'État. Enfin, elles ont adopté les modalités organisationnelles et institutionnelles promues par les économies libérales et sociales tout en tenant compte de préceptes de rigueur, d'efficience et d'efficacité promus par la technoscience.

La philanthropie nord-américaine au début du 20^e siècle⁵

Avant tout, il s'agit de pratiques philanthropiques qui se cristallisent autour d'un ensemble d'initiatives formelles et informelles. Aux pratiques d'entraide directe, spontanée et de nature artisanale se juxtaposent des activités philanthropiques instituées et instituant. Dans cette philanthropie moderne, le don dispose d'une reconnaissance fiscale (retour sur impôt). Il doit répondre à des finalités relevant du bien public et il est soumis à une réglementation politique spécifique. Enfin, les pratiques philanthropiques modernes mobilisent des ressources financières, humaines et territoriales de petite ou de grande envergure. Cette philanthropie se décline en trois types d'organisation : les organismes sans but lucratif (OSBL), les œuvres de bienfaisance (donataires dits qualifiés car reconnus par l'État) et les fondations subventionnaires ou opérationnelles.

L'ensemble des organisations philanthropiques formelles canadiennes ou américaines doivent respecter un cadre juridique défini par leurs législateurs respectifs. En ce sens, les organisations philanthropiques sont appelées à se doter d'une double identité : à la fois juridique (statuts d'incorporation) et sociale (mission, vision à réaliser, posture gestionnaire et objectifs à atteindre). Sur le plan financier, deux grandes sources de financement soutiennent les capacités d'action des organisations philanthropiques canadiennes et américaines. Le fonctionnement de ces organisations compte sur des sources plurielles de financement issues de collectes de dons (campagnes

de financement, sociofinancement), d'activités commerciales (vente de biens ou services) ou de subventions provenant d'organismes publics ou de fondations subventionnaires.

Au niveau des modalités de fonctionnement des fondations, nous trouvons des fondations opérationnelles ou subventionnaires. Les fondations opérationnelles gèrent elles-mêmes les projets philanthropiques qu'elles développent alors que les fondations subventionnaires accordent autant des dons à des donataires « qualifiés »⁶ qu'à des donataires non qualifiés. Notons que les capitaux légués dans une fondation sont placés sur les marchés financiers afin que les revenus alimentent ses activités philanthropiques. De façon spécifique, les fondations dites communautaires accueillent des dons dédiés et les gèrent au nom de fiduciaires.

La philanthropie moderne fondée sur le lieu : recension des écrits

Éléments d'histoire

La philanthropie fondée sur le lieu regroupe différentes expressions utilisées pour qualifier l'essence de leur approche interventionnelle. Émergente aux États-Unis au début du 20^e siècle,⁷ la *place-based philanthropy* peut être considérée comme une variante de la *community philanthropy* (Doan, 2019). L'approche *place-based philanthropy* est aujourd'hui fortement associée aux actions de 900 fondations communautaires américaines et de 191 canadiennes. La plus ancienne fondation communautaire canadienne—la Vancouver Community Foundation—a été créée en 1921, soit sept ans après la création de la première fondation communautaire aux États-Unis en 1914 (la Cleveland Foundation). Toutes les fondations communautaires canadiennes sont membres de Fondations communautaires Canada. Au début des années 1960, la posture philanthropique communautaire a connu un important essor en lien avec une variété de programmes ou de mesures déployées par le gouvernement fédéral américain.⁸

Du côté britannique, l'expression « *place-based funding* » est apparue à la fin des années 1960 en lien avec certaines initiatives gouvernementales.⁹ La première fondation communautaire en Grande-Bretagne a été créée en 1975 à Wiltshire et le pays comptait 46 fondations communautaires dès 2020. Dernièrement, cette stratégie d'intervention a connu un regain de vitalité, comme en témoigne une courte étude de positionnement stratégique réalisée en 2015 par l'Institute for Voluntary Action Research (IVAR).

En France, les expressions « philanthropie territoriale » et « fondations territoriales » sont devenues communes au cours des dernières décennies. (Pour de plus amples informations sur ce sujet, voir le document de présentation intitulé *Fondations territoriales, pour une philanthropie de proximité* réalisé par le Centre français des fonds et des fondations [CFF, 2013].) L'approche envers le lieu à la française associe étroitement les interventions philanthropiques à la notion de territoire. Somme toute, dans la présentation des fondations territoriales faite par le CFF, un lien clair est établi entre ces dernières et les principes promus par les *community foundations* canadiennes et américaines. Selon le Durfort-Ilutiu Conseil,

La Fondation territoriale est une adaptation du concept de *community foundation*, apparu en 1914 aux États-Unis avec la création de la Cleveland Foundation. Il s'agit d'une organisation philanthropique créée par et pour une *community*, définie comme un groupe d'ha-

bitants d'un même territoire aux profils diversifiés mais tous animés par le sentiment de partager un destin commun. (Durfort-Ilutiu Conseil, 2013, p. 9)

À l'échelle internationale, la *place-based philanthropy*, répertoriée par le Global Fund Community Foundation en 2014, recensait 1 876 fondations communautaires dans le monde. Elles étaient principalement localisées en Amérique du Nord (55 %) et en Europe (35 %). À partir des années 1980, la mise sur pied de fondations communautaires a connu un développement très important (un peu plus de 60 % des fondations communautaires ont été créées depuis 1985). (À ce sujet, voir l'Atlas des fondations communautaires. Veuillez noter d'autre part que Fondations communautaires Canada compte parmi ses membres dix fondations communautaires québécoises. La plus ancienne est la Fondation Québec Philanthrope, créée en 1988.)

Au Québec, les traditions américaine et canadienne-anglaise liées au lieu ou à la communauté s'inscrivent dans une philanthropie de bienfaisance, locale ou régionale, laquelle associe étroitement les dimensions territoriale, communautaire et sectorielle autour de grands enjeux (éducation, santé, culture...). Cependant, cette combinaison n'a pas donné lieu à un terme spécifique ou à une expression particulière (Alalouf-Hall et al., 2022).

Définition et principes

Pour qualifier ce que nous entendons par philanthropie fondée sur le lieu, nous retenons la définition proposée par Taylor, Buckley et Hennessy (2017, p. 5, notre traduction) :

Le terme « local », en relation avec les fondations ou les organismes gouvernementaux nationaux, est actuellement utilisé pour décrire une série d'approches, allant de l'octroi de subventions dans une zone à des partenariats de collaboration à long terme et à multiples facettes visant à réaliser des changements significatifs. Dans la plupart des cas, il ne s'agit pas seulement d'un terme décrivant le lieu cible du financement; il décrit également un style et une philosophie d'approche qui cherchent à réaliser des changements systémiques « conjoints ».

Selon le Movement Strategy Center (2013), toute approche effective d'une philanthropie fondée sur le lieu doit viser le développement du pouvoir d'agir de communautés marginalisées. L'efficacité, l'efficience et la pertinence d'une telle approche supposent l'application d'un ensemble de principes clés présentés et résumés dans la Figure 2.

Figure 2 : Principes pour développer des lieux de pouvoir

- 1) Clarté** : Dès le début d'une initiative, la clarté—auprès des acteurs en place concernant les intentions, les objectifs, les attentes et les autres facteurs d'une fondation—est essentielle à la réussite de tout travail.
- 2) Transparence** : La transparence du processus décisionnel des fondations est également un facteur de réussite; le processus peut être très participatif, mais en fin de compte, qui prend la décision finale sur la manière dont les choses doivent se dérouler?
- 3) Évaluation précise** : Il est essentiel de mettre en relation les personnes qui possèdent la sagesse sur les lieux où nous travaillons afin d'évaluer avec précision la communauté, son leadership, ses défis et les possibilités de changement : les fondations nationales apprennent des locaux et reçoivent des conseils de la part de bénéficiaires de longue date qui sont bien respectés au sein des communautés que nous soutenons.

Figure 2 (suite)

- 4) **Comprendre le pouvoir** : La compréhension du pouvoir, tant du point de vue du poids d'une institution particulière que du point de vue de l'attention portée à la modification de la dynamique du pouvoir dans un lieu donné, est essentielle pour obtenir les résultats nécessaires au sein d'une communauté.
- 5) **Partenariat** : Les partenariats étroits et intentionnels avec la communauté locale, dans lesquels l'échange, le dialogue et les relations réelles sont cultivés, constituent un atout majeur pour la réussite de l'octroi de subventions envers un lieu donné. La philanthropie catalytique devrait être une voie vers un partenariat véritable et vers la durabilité. Il est essentiel d'équilibrer la puissance d'un partenariat véritable au sein de la communauté entre celle-ci et la philanthropie.
- 6) **Leadership communautaire** : Investir dans la construction d'un leadership communautaire renforce la capacité au niveau local et a le pouvoir d'abolir les silos, de créer des connexions puissantes et d'effectuer un changement réel.
- 7) **Construction de capacités communautaires** : Il est fortement recommandé de tenir compte de l'initiative de la communauté pour savoir qui sont les constructeurs de capacités et les fournisseurs d'assistance technique appropriés et quels types de capacité doivent être construits.
- 8) **Communication à long terme** : Le changement sur place est un marathon plutôt qu'un sprint.
- 9) **Lier les systèmes et les lieux** : S'il faut créer une capacité locale pour transformer les lieux, il faut aussi envisager et concevoir simultanément un moyen de transformer des systèmes plus vastes à une grande échelle.
- 10) **S'appuyer sur les stratégies de réseautage** : La décentralisation de la planification et de l'initiative encourage une plus grande participation des partenaires de la fondation car elle permet d'instaurer un climat de confiance.

Source : Movement Strategy Center (2013, p. 5)

Mise en lumière de trois caractéristiques clés de la philanthropie fondée sur le lieu

La redécouverte du lieu en soutien au pouvoir d'agir des communautés

Entre le milieu des années 1960 (États-Unis) et le début des années 1970 (Canada), la littérature pertinente rend compte d'une redécouverte de l'importance accordée au territoire local. L'idée que le lieu compte et que les communautés locales doivent activement participer à son épanouissement prend de l'ampleur et se traduit tant par l'implantation d'une variété d'initiatives locales à portée communautaire que par l'établissement de nouveaux programmes publics de financement.

À cette époque, les communautés territoriales sont perçues et présentées comme des espaces propices au développement d'innovations sociales. On considère ces innovations comme étant indispensables à la revitalisation territoriale (Phillips et al., 2011). Ce nouveau positionnement en faveur du local bénéficie de processus de décentralisation et de déconcentration de l'action étatique, de la dévolution à des organismes tiers des responsabilités publiques en matière de développement socioéconomique, et, enfin, de l'application de nouvelles modalités de gouvernance de projets publics impliquant une coordination des interventions par des réseaux intersectoriels (Perry et Mazany, 2014).

Cette mouvance autour du développement local et communautaire se voit renforcée par l'action de plusieurs facteurs (Oosterlynck et al., 2013; IVAR, 2015; Phillips et Scaife, 2017) :

- La reconnaissance que les disparités économiques et sociales sont concentrées et différenciées par le lieu, que ce soit la région, la ville ou le quartier;

- La prise de conscience que les questions sociales sont multidimensionnelles et multi-sectorielles et qu'elles nécessitent une approche holistique et globale, en particulier dans les zones les plus dévitalisées;
- L'incapacité récurrente des interventions de nature publique à répondre aux besoins portés par des groupes marginalisés et des territoires dévitalisés;
- Les effets disproportionnés des mesures d'austérité gouvernementales sur les communautés mal desservies ou les territoires mal développés.

Maintenant, comment définir le lieu? Pour être considéré comme une unité potentielle de changement, le lieu doit être d'une dimension suffisante pour agir de façon significative sur les systèmes organisationnels et institutionnels à l'origine des problèmes observés (Markey, 2010). Pour Williamson et al. (2021), le lieu peut se définir comme :

- Une entité géographiquement délimitée (quartier, ville, région);
- Un espace relationnel physique ou virtuel où l'on travaille de façon concertée et collaborative;
- Un espace où l'engagement est motivé par l'attachement à un territoire, le partage de valeurs et un sentiment de coresponsabilité des parties prenantes dans des actions propices à une bonne vie commune.

Ces trois éléments ne sont pas mutuellement exclusifs et laissent entrevoir d'autres facteurs pour considérer le lieu comme une échelle appropriée pour l'action (Ferris et Hopkins, 2015a) :

- Le fait que les actions locales ne sont pas isolées : le lieu est une des composantes d'une écologie géographique marquée par l'interdépendance des échelles d'intervention (du local à l'international). Le lieu représente alors une porte d'entrée intéressante pour comprendre les dynamiques écosystémiques en jeu;
- Le constat qu'il est plus avantageux et efficace de tester des innovations ou des programmes publics à une échelle géographique réduite;
- La volonté d'établir des relations basées sur la confiance avec les bénéficiaires de subventions.

Des représentations nuancées et plurielles du lieu et l'engagement au territoire

Pour de nombreux auteurs, l'idée que les fondations communautaires et des fondations publiques, à l'image des Centraide/United Way, ont une approche promouvant le lieu est bien ancrée. En corollaire, l'approche des fondations privées ou familiales ne le serait pas du fait qu'elles sont moins insérées dans la ou les communautés concernées ou simplement parce qu'elles n'y sont pas localisées du tout (Harrow et al., 2016; Charities Aid Foundation, 2017; Phillips, 2018; Pill, 2019).

Dans les faits, ces affirmations sont à nuancer. On ne peut pas supposer que certains types de fondations endossent une approche fondée sur le lieu uniquement parce qu'elles sont localisées sur le territoire concerné. On ne peut pas non plus supposer que des fondations physiquement éloignées d'un territoire ne peuvent pas recourir à une approche fondée sur le lieu. Sur le plan factuel, nous observons que la pratique philanthropique fondée sur le lieu, telle que pratiquée par

des fondations communautaires, peut être limitée dans sa portée par le recours à d'autres stratégies d'intervention (la philanthropie stratégique, la philanthropie de mesure d'impact...), ou parce que des fondations mettent plus ou moins en pratique certains des principes défendus par cette approche (par exemple, les relations de pouvoir ou le financement de longue durée). Il y a donc des nuances dans les façons de s'approprier les fondements et de pratiquer la philanthropie fondée sur le lieu. En témoignent la variabilité et la pluralité des formes d'engagement des fondations communautaires ou publiques à l'égard du lieu.

Force est de constater que le niveau d'engagement des fondations envers le lieu est souvent guidé par des intérêts pluriels. Il dépend de divers éléments tels que les orientations propres à chaque fondation, leur histoire organisationnelle ou les tendances du jour (Taylor et Buckley, 2017). En ce sens, les écrits consultés font état d'un ensemble de facteurs qui prédisent ou conditionnent l'engagement de fondations dans leur approche fondée sur le lieu. Un premier facteur, dit *critique*, relève du contexte politique et du cadre interventif. En effet, le contexte politique peut stimuler, compléter ou entraver les initiatives axées sur le lieu (Phillips et Scaife, 2017; Taylor et Buckley, 2017). Un deuxième facteur, dit *relationnel*, relève de la présence d'organisations intermédiaires, telles que des réseaux de développement communautaire ou des agences quasi-gouvernementales qui soutiennent le développement local dans des zones défavorisées. Un troisième facteur, dit *conjuncturel*, relève du développement de nouvelles connaissances ou de la diffusion de nouvelles technologies ou d'innovations sociales. Un quatrième facteur, dit *systémique*, tient à la nature profonde des problèmes à résoudre, aux caractéristiques des communautés locales et aux capacités réelles d'engagement des acteurs (Karlström et al., 2007; Burns et Brown, 2012; IVAR, 2015). Un cinquième, dit *financier*, repose sur la nature, la diversité et la qualité des relations entre les bailleurs de fonds (publics, sociaux ou privés) actifs dans une zone géographique. Enfin, un dernier facteur, dit *écosystémique*, tient à la réalité multiscalair du développement des sociétés. Il s'ensuit que la philanthropie fondée sur le lieu est immanquablement appelée à tenir compte d'autres d'échelles d'action.

Visée multiscalair de la philanthropie fondée sur le lieu

Les recherches et les évaluations menées sur les approches axées sur le lieu ont révélé que des changements d'importance, en lien avec les grands enjeux sociaux et environnementaux, ne peuvent être réalisés uniquement à partir d'une échelle locale d'intervention. Ces études soulignent la nécessité de relier l'action locale aux politiques régionales et nationales, voire internationales (Taylor et Buckley, 2017).

Au cours des dix dernières années, la philanthropie fondée sur le lieu—promotrice d'un développement juste, décent et viable—s'est inspirée des apprentissages découlant du développement économique communautaire et des avancées réalisées par le secteur de l'économie sociale et solidaire ou des entreprises sociales. Elle en est donc venue à élargir son champ d'action pour englober plusieurs niveaux et échelles d'intervention. Cette approche considère le lieu comme un système ouvert, où le local demande à être aligné aux autres écosystèmes locaux ainsi qu'aux écosystèmes des territoires plus vastes que sont les métropoles, les régions et la nation (Ferris et Hopkins, 2015a).

À cet égard, pour que la philanthropie fondée sur le lieu agisse avec pertinence, efficacité et efficience sur les causes de la pauvreté et de la dévitalisation des quartiers, Markley et al. (2016) soutiennent qu'elle doit s'engager dans d'autres échelles d'action. Ceux-ci affirment que les fondations ayant une approche basée sur le lieu devraient déployer leurs outils et leurs ressources largement afin d'influencer la culture du développement socioéconomique dans leur territoire d'action ou même dans d'autres territoires. Markley et al. affirment que cet élargissement de l'agir territorial s'inscrit dans une posture visant un développement socioéconomique régional et national qui soit plus équitable, inclusif et durable. Dans cette perspective d'élargissement, la philanthropie fondée sur le lieu peut se doter d'objectifs multi-niveaux et multisectoriels afin de générer des changements systémiques à la hauteur des fins poursuivies.

À PARTIR DES DIX ÉTUDES DE CAS RÉALISÉES : ANALYSE DES CINQ RAPPORTS IDENTIFIÉS

Nous avons commencé cet article en identifiant cinq rapports que nous avons délimités grâce à une question centrale posée lors des entretiens. Ci-dessous, nous présentons une analyse-synthèse des éléments qui se dégagent des propos des personnes interviewées.

La relation au lieu et son ampleur géographique

La question centrale relative à ce premier rapport portait sur la façon dont les projets des fondations à l'étude considéraient leur relation au lieu et déterminaient l'ampleur spatiale de leur agir philanthropique. Nous avons constaté, sans surprise, que les approches à l'égard du lieu sont très variables. Pour la plupart des fondations, le lieu est défini par des relations à tisser autour de problèmes systémiques concentrés sur des espaces plus ou moins grands, plus ou moins proximaux. En d'autres mots, la relation se résume à être un lieu sur lequel travailler. Pour un nombre moins important de fondations, elles considèrent le lieu sous un angle identitaire en lien avec un attachement, un sentiment d'appartenance ou une identité (un lieu pour lequel il faut s'investir, se mobiliser).

La nature du travail « sur ou pour » le lieu est plurielle. Si les fondations qui concentrent leurs objectifs et leurs stratégies sur le renforcement des capacités sont nombreuses, d'autres estiment que la revitalisation physique des quartiers, le développement économique ou le changement des systèmes jouent un rôle clé pour construire de bons milieux de vie. Notons qu'une minorité des fondations étudiées ont adopté une approche globale ou holistique en s'intéressant simultanément à la durabilité sociale, économique, culturelle et environnementale desdits lieux.

Si l'ensemble des fondations étudiées accordait une importance centrale au lieu, elles l'ont fait sous des angles variés et avec des ampleurs différentes. Pour certaines, l'idée de susciter des changements à l'échelle locale était au cœur de leur mission : c'était le cas, par exemple, du California Endowment, avec son obligation d'investir dans des communautés californiennes, et de Liberty Hill, avec son mandat d'assurer un développement harmonieux de Los Angeles. Pour d'autres, comme les fondations Metcalf et Eastlake, pour qui le lieu était vecteur d'investissement dans les personnes, elles ont ciblé avec précision les zones les plus appropriées pour déployer leurs interventions. Un troisième registre était représenté par les deux initiatives autochtones de notre échantillon, la Gordon Foundation et le Clayoquot Biosphere Trust. Pour ces organisations, l'agir

philanthropique était un moyen de contourner les normes occidentales en matière de lieu et de considérer celui-ci comme un écosystème élargi englobant les systèmes humains et naturels.

L'importance et les formes de collaboration

Les réponses à la question relative aux collaborations et aux partenariats nous a permis de constater que les dix initiatives ont développé des collaborations ou des partenariats variés auprès de différents types d'acteurs sociaux. Ces relations se faisaient auprès d'autres fondations et organisations de la société civile comportant des représentant-e-s des communautés concernées, ou encore elles se faisaient de concert avec des organisations privées ou publiques.

Dans bon nombre de cas, les fondations jouaient le rôle d'organisations rassembleuses. Elles le faisaient à partir de collaborations établies avec un ou plusieurs types d'intervenant-e-s dans le but de catalyser les impacts des initiatives locales soutenues. C'était le cas, par exemple, de la fondation McConnell. Pour un petit nombre de fondations, dont la California Endowment, la Blandin Foundation et la Liberty Hill Foundation, elles ont concentré leurs interventions dans certaines communautés afin de renforcer les capacités de ces dernières. D'autres fondations, comme le Projet d'impact collectif (PIC) de Montréal, ont généré des résultats importants en établissant des liens étroits à plusieurs niveaux. Le PIC a recruté et influencé de nombreux bailleurs de fonds et a développé une approche basée sur le lieu et la confiance. Enfin, des fondations telles que Liberty Hill Foundation ont initié ou créé des formes de collaboration en lien avec des mécanismes ou des dispositifs de gouvernements municipaux.

Il est important de noter que les pratiques collaboratives observées pour la période concernée par notre étude n'étaient pas nécessairement statiques. Souvent, les collaborations évoluaient dans le temps en fonction du niveau de satisfaction atteint, du rythme des progrès (lent ou rapide) et de la réalisation ou non des objectifs poursuivis.

La dimension évaluative

Notre troisième question portait sur l'évaluation de l'impact des fondations sur les lieux et les communautés visés. Les dix études de cas témoignaient d'un recours à un large éventail d'approches en matière d'évaluation. En effet, les objectifs, les méthodes et la qualité de l'évaluation des projets soutenus par les fondations étaient aussi variés que leur portée, leur durée et la composition des parties prenantes impliquées. Les études de cas suggèrent que la taille et les ressources des fondations n'étaient pas nécessairement en corrélation avec l'énergie consacrée à l'évaluation. La Blandin Foundation, par exemple, disposait d'une dotation relativement modeste par rapport à d'autres. Cela ne l'a pas empêchée d'allouer des ressources importantes pour l'évaluation de ses interventions.

Quelques fondations, comme Metcalf et Eastlake, ont utilisé des données issues des communautés pour cerner les impacts de leurs interventions. D'autres fondations, comme Liberty Hill, ont lié l'évaluation d'impact au renforcement des capacités en présageant les résultats souhaités et en précisant les indicateurs de progrès à utiliser. Des fondations plus importantes, telles que la California Endowment et McConnell, dans le but d'apprendre et d'ajuster le travail de leur organisation, ont procédé à des évaluations qualitatives en continu. On parlait alors de processus d'éva-

luation amorcés dès les phases pilotes ou lancés rapidement après le début des projets soutenus. Enfin, d'autres organisations, comme le PIC à Montréal, ont laissé aux communautés le soin de définir et de mesurer leurs impacts.

Comme pour d'autres aspects, la transparence des intentions des fondations varie. Cet enjeu soulève des questions sur la responsabilité des fondations à l'égard des collectivités avec lesquelles elles ont établi des relations centrées ou non sur la confiance. Certaines fondations, comme Blandin, Gordon, Liberty Hill et Clayoquot Biosphere Trust, se sont engagées dans des démarches de co-apprentissage au moyen de pratiques innovatrices. À titre indicatif, elles ont mis l'accent sur l'apprentissage stratégique en utilisant des approches évaluatives respectueuses des intérêts de chacun.

Les enjeux liés à l'équité et à la justice sociale

La promotion de l'équité constituait une préoccupation centrale pour notre équipe de recherche. Elle correspondait à notre quatrième question de recherche. Nous avons postulé que les efforts déployés par les fondations pour appuyer le développement des communautés devaient favoriser l'équité et permettre des avancées en matière de justice sociale. Les résultats de notre étude nous indiquent que toutes les fondations étudiées ont tenté, dans une certaine mesure et en fonction de leurs capacités et ressources, de s'engager sur la voie de l'équité et de la justice sociale. Cependant, cette dimension variait sur un certain nombre de points, tant organisationnels que contextuels.

De nombreuses fondations, comme la Greater New Orleans Foundation, ont concentré leurs efforts sur la création de résultats équitables établis en fonction d'une analyse située géographiquement, d'une vision globale du monde, ou même, d'un événement traumatisant. D'autres fondations, comme Blandin, California Endowment, Gordon, PIC et Clayoquot Biosphere Trust, ont mis en œuvre une posture d'équité. Elles l'ont fait au moment de la mise en place des modalités de gouvernance : par le biais du renforcement des capacités; par le développement d'un leadership individuel et organisationnel; au moment de choisir des priorités d'action; ou encore, par l'augmentation de la capacité d'influence des membres des communautés visées et de leurs organisations.

Une des pratiques innovantes observée relève des efforts déployés par plusieurs des fondations pour générer, dans ou à partir de leur organisation, plus de justice sociale et d'équité. Ces fondations ont agi de façons différentes et diversifiées : sur leurs structures internes, sur leurs modalités d'engagement avec des collaborateurs et collaboratrices, sur les mécanismes d'évaluation et de suivi, et, surtout, elles l'ont fait en créant de véritables partenariats avec les communautés concernées. C'est ce que nous avons constaté en particulier avec Liberty Hill et California Endowment.

Des pratiques innovantes et leur impact sur les systèmes dominants

Notre cinquième et dernière question portait sur l'innovation et ses impacts transformateurs. Nous avons cherché à identifier des modes de fonctionnement uniques ou nouveaux dans la perspective où ces nouvelles modalités généreraient des changements significatifs. Nous avons constaté que toutes les fondations voulaient impacter les systèmes en place en innovant d'une façon ou d'une autre. Sur ce point, la plupart ont concentré leurs efforts sur la modification des pratiques ou des politiques dans des domaines spécifiques.

Cependant, aucune des fondations ne s'est donné pour objectif de transformer en profondeur les systèmes organisationnels et institutionnels en place. Certaines fondations, comme McConnell et le California Endowment, ont utilisé leur propre courbe d'apprentissage organisationnel comme substrat pour communiquer dans leur environnement, soit en diffusant leurs résultats au plus grand nombre, soit en entamant et développant des conversations et des projets avec d'autres fondations et acteurs sociaux.

QUE NOUS RÉVÈLE L'ANALYSE DES CINQ RAPPORTS RETENUS?

Notre étude montre que les fondations étudiées ont fait du lieu une dimension centrale à partir de laquelle elles ont soutenu des actions qui ont eu des impacts sociaux significatifs au niveau local bien que faibles au niveau environnemental. Ainsi, les interventions de ces fondations présentaient une performativité territorialement limitée dans la mitigation des grandes injustices sociales et écologiques. Les limites observées portaient moins sur la pertinence de l'approche par le lieu ou le soutien d'actions performantes que sur les capacités réelles des leaders des interventions à transformer en profondeur les systèmes organisationnels et institutionnels en place.

Notre étude a bien montré comment le travail collaboratif a été essentiel pour atteindre des résultats concrets et permettre une élévation des capacités d'agir des communautés marginalisées et des territoires dévitalisés. Notre étude montre aussi que le niveau de collaboration développé comporte des limites évidentes par rapport au lieu et à la confiance et surtout qu'il importe de penser le lieu de façon écosystémique, tant aux plans spatiaux que sectoriels, et qu'il importe d'élargir et de densifier le nombre et la qualité des alliances fondées sur la confiance.

Notre étude indique que les fondations étudiées agissent sur des causes non traditionnelles (telles que la santé, la culture, le sport, l'éducation...). Notre échantillon nous a permis de confirmer la qualité des projets mis de l'avant par les fondations retenues par rapport à des causes non traditionnelles liées entre autres à la pauvreté, aux iniquités identitaires et à l'exclusion sous toutes ses formes. Les impacts des dons, et principalement les actions que ceux-ci ont permises, ont généré des effets locaux pertinents mais n'ont pas tout à fait été en mesure d'inciter des changements systémiques à la hauteur des problèmes rencontrés.

Nous induisons de cette observation la nécessité d'accroître l'agir collectif sur les causes non traditionnelles et surtout d'augmenter le nombre de fondations subventionnaires ou opérationnelles fondées sur le lieu. Il importe aussi que ces fondations développent des alliances plus vastes avec d'autres acteurs sociaux qui soient fondées sur la confiance de la part des populations concernées. C'est seulement par le biais d'alliances élargies aux plans spatial et sectoriel et avec l'appui des populations concernées que les voix émanant de ces alliances seront entendues et potentiellement prises en considération par les dirigeant-e-s. Si les rapports de force sont établis adéquatement, ils et elles seront amené-e-s à agir avec diligence, pertinence, efficacité et efficience pour améliorer les grands systèmes organisationnels et institutionnels en place.

CONCLUSION : UN APPEL À L'ACTION FONDÉE SUR UNE « JURIDICITÉ DU COMMUN »

Au début de cet article, nous indiquions qu'un des objectifs clé de notre étude était de renouveler

notre compréhension de la philanthropie fondée sur le lieu. Nous avons sélectionné dix organisations philanthropiques qui mettaient en valeur des stratégies de lutte contre les disparités territoriales ou qui cherchaient à mitiger les injustices sociales ou environnementales. D'une certaine manière, parmi les dix cas étudiés, nous avons trouvé de nombreux exemples de pratiques réformistes bien intentionnées, performantes et décentes sur le plan relationnel, mais peu d'exemples probants qui soient vecteurs d'actions capables de transformer radicalement les systèmes organisationnels et institutionnels dominants.

Pourquoi en est-il ainsi? La réponse est relativement simple. Notre échantillon était composé d'organisations réformistes. Elles s'inscrivaient dans un réformisme grandement limité dans sa portée du fait que les projets décrits étaient fondamentalement isolés et anecdotiques. Ces projets étaient portés par des acteurs philanthropiques qui, malgré des collaborations et des partenariats, travaillaient sur la base d'une « juridicité privée » et non sur la base d'une « juridicité du commun ».

Chaque fondation, d'une part, et chacun des projets soutenus par ces fondations, d'autre part, même s'ils collaboraient avec un nombre important d'organisations, proposait une lecture orientée du travail à accomplir et une réponse singulière à celui-ci. Ce personnalisme par et dans « l'associationisme privé » rendait possible un pas en avant—ce qui représente une qualité indéniable. Cependant, il ne permettait pas le recul requis pour effectuer une réelle action collectivisée à portée transformatrice des systèmes institutionnels en place—ce qui représente une faiblesse. La majorité des organisations et projets mentionnés n'ont pas privilégié une lecture communale et écosystémique des problèmes à résoudre. Les projets étudiés se sont vus limités dans leur capacité de mobiliser les ressources et les pouvoirs requis par le niveau de subversivité qui était nécessaire pour réaliser des changements significatifs.

Les fondations et les projets ont aussi minimisé la force adaptative et récupératrice de l'État et du marché. Cette orientation n'a favorisé ni la production de consensus élargis sur un petit nombre de priorités d'action, ni le développement d'un ordre du jour commun, ni encore moins une division effective du travail et une saine et décente répartition des rôles et des responsabilités au sein des organisations progressistes de la société civile. Enfin, cela rendait très difficile une montée à l'échelle des expérimentations jugées exemplaires.

Le portrait analytique des dix fondations que nous avons étudiées se résume à une mosaïque présentant une division du travail qui s'avère individualisée, artisanale et spontanée. Cette mosaïque est orpheline sur plusieurs points. Elle est appauvrie par l'absence d'une conversation élargie. Elle est déficiente d'une planification centralisée. Il lui manque un mécanisme central d'enquête, au sens évoqué par les travaux de John Dewey (2006). Enfin, elle est déficiente d'une approche évaluative en continu et de modalités adéquates de montée à l'échelle.

En conclusion, l'approche fondée sur le lieu, telle qu'illustrée par les fondations sélectionnées et bien que pertinente, a été grandement limitée dans sa portée. Il ne suffit pas de consulter ou d'écouter les communautés, de les soutenir ou de partager du pouvoir et des ressources pour que les innovations soutenues financièrement renforcent réellement, au point de devenir subversives, les capacités et les pouvoirs d'agir des communautés. Il ne suffit pas non plus de financer des ex-

périmentations qui s'avèrent efficaces, efficaces et pertinentes en matière de lutte contre les injustices sociales et environnementales pour qu'elles puissent réellement, par leurs seules existence et démonstrations, transformer positivement les systèmes existants.

Bien que notre étude n'ait pas évalué de façon rigoureuse les impacts des projets des fondations sélectionnées, cela ne nous empêche pas de constater la présence d'un plafond de verre qui limite leur capacité de générer cette « nouvelle réalité » ou ce « nouvel imaginaire » à l'image de leurs espoirs. Si l'approche par le lieu a permis des avancées qui ont donné l'impression que le plafond de verre pouvait être franchi, ces avancées ne pouvaient empêcher la recomposition—néolibéralisme et financiarisation prédatrice obligent—des fractures sociales et territoriales. En d'autres mots, les modalités d'exclusion, de marginalisation et d'exploitation, d'une part, et de colonisation, d'autre part, ont été recomposées ou renouvelées en même temps que se déployaient les actions positives insufflées par des initiatives progressistes telles que celles mise en place par la philanthropie fondée sur le lieu ou par d'autres acteurs sociaux (les syndicats, les mouvements sociaux...).

Il importe donc de mobiliser la voie du « commun » (Laval et Dardot, 2014) tout en se recentrant sur le « sol » (Latour, 2017). Agir ainsi permettrait d'échapper à l'individualisme performatif et limité dans lequel prend place le travail des fondations philanthropiques fondées sur le lieu. Sortir du silo juridique de l'action privée implique d'aller au-delà des collaborations centrées sur des projets anecdotiques localisés et appelés tout au plus à colmater d'immenses brèches à l'aide de « diachylons personnalisés ».

Notre recherche a démontré que le lieu représente une échelle pertinente et légitime pour des actions à visée transformatrice. Cependant, cette pertinence et cette légitimité exigent de pouvoir s'émanciper de la posture singularisée induite par tout acte privé d'incorporation et de concevoir le lieu dans sa réalité écosystémique : reconnaissance de la diversité de ses composantes (humaines et non humaines); respect de la complexité des interactions entre ses composantes (flux énergétiques et cycles de vie); et interconnexion du lieu avec d'autres lieux en fonction d'un équilibre dynamique et d'une capacité de résilience, d'adaptation et d'évolution.

Il importe donc, pour les fondations et les forces progressistes, et ceci constitue notre appel conclusif, de voir les fondations viser l'éveil de l'intelligence collective envers un nouvel imaginaire sociétal, et de le faire par une mise en commun globale des ressources qui sont à leur disposition. Il s'agit ainsi de collaborer à une échelle supérieure pour mieux comprendre les contradictions inhérentes au grand projet modernisateur, de mieux appréhender la nature profonde des brèches et des crises, de se reconnecter écologiquement au sol, c'est-à-dire à un souci inclusif et respectueux des autres entités présentes sur ce dernier—le tout, dans la perspective du « commun », en concevant et testant des expérimentations en mesure d'apporter des réponses adéquates à la crise mondiale qui nous affecte.

Il faut donc répondre à la gravité de la situation. Là se situe l'ordre du jour pour un plan de travail collectivisé fondé sur le lieu afin de définir un nouveau récit, d'identifier un nouvel horizon (Fontan, Klein et Schendel, 2013), et de s'attaquer en profondeur et avec assurance aux injustices sociales et environnementales qui prévalent aujourd'hui.

NOTES

1. La période de collecte des données a été interrompue sur presque une année en raison de la crise sanitaire mondiale liée à la COVID-19.
2. Dans cet article, nous ne présenterons pas le travail de conceptualisation théorique que nous avons fait sur la philanthropie fondée sur le lieu. Pour une telle présentation, voir Fontan et al., 2024.
3. La présentation des dix études de cas a été publiée dans Newton et al., 2024.
4. Appartenance à une des trois familles de fondations subventionnaires (privée, publique ou communautaire); variété dans la taille des dotations (de petite à grande fondation); approche fondée sur le lieu; programme philanthropique portant sur des enjeux de justice sociale ou environnementale; répartition géographique diffuse sur les territoires des deux pays; fondations rurales et urbaines.
5. Les pratiques philanthropiques nord-américaines combinent une philanthropie d'origine coloniale et des pratiques philanthropiques propres aux Premières Nations (voir Elson et al., 2017; Price et al., 2023).
6. Bien que la loi indique que les transferts sont des dons, généralement les fondations parlent plutôt de subventions. Les donataires qualifiés sont définis par les lois sur la bienfaisance (Canada) ou sur la philanthropie (États-Unis). Récemment, au Canada, la définition des donataires qualifiés a été élargie pour permettre plus de souplesse dans l'allocation de dons à des organisations sans but lucratif.
7. Le Council of Foundations compte environ 350 fondations communautaires américaines.
8. Selon Sarah B. Davies, « According to IVAR's research, the first recorded place-based initiative was developed in San Francisco in the 1950s led by a foundation and grasped by US government as a strategy from 1960s, with the War on Poverty (1964+) being one of the first and renowned initiatives in America. By 1973 discourse on "wicked problems" was beginning, particularly in the US: persistent local/social problems, immune to government interventions and at risk of policy failure – demanding new approaches. » (Davies, n.d., p. 4)
9. Selon Sarah B. Davies, « England appeared to have cottoned on to the government shift to place-based working with the first "Community development project" beginning in 1968—meaning there are over 40 years of place-based initiatives in UK. This change in approach led to initiatives in England such as: Enterprise zones in the 1980s; the Single Regeneration Budget and New Deal for Communities in 1990s; the Neighbourhood Renewal Fund; Single Community programme; the development of the Sure Start programme, which emphasises the importance of "joined up services"; and Joseph Rowntree Foundation initiatives which gathered momentum in the late 1990s and 2000s. » (Davies, sans date, p.4)

RÉFÉRENCES

- Alalouf-Hall, D., Bergeron, C., et Fontan, J.-M. (dir.) (2022). *État des lieux sur la philanthropie subventionnaire québécoise*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Burns, T. et Brown, P. (2012). *Final report: Lessons from a national scan of comprehensive place-based philanthropic initiatives*. Philadelphia, PA: Urban Ventures Group.
- CFF. (2013). *Fondations territoriales, pour une philanthropie de proximité*. Paris : Centre français des fonds et fondations. <https://www.centre-francais-fondations.org/ressource/fondations-territoriales-pour-une-philanthropie-de-proximite/>
- Charities Aid Foundation (2017). *Giving a sense of place. Philanthropy and the future of UK civic identity*. London, UK: Charities Aid Foundation.
- Davies, S.B. (sans date). *Place-based approaches: Characteristics and learning*. London, UK: A New Direction.
- Dewey, J. (2006). *Logique (La théorie de l'enquête)*. Paris, FR : Presses universitaires de France.
- Doan, D.R.H. (2019). *What is community philanthropy? A guide to understanding and applying community philanthropy*. Johannesburg: Global Fund for Community Foundations.
- Durfort-Ilutiu Conseil (2021). *Étude « fondations territoriales », état des lieux et questionnements*. Paris : Durfort-Ilutiu Conseil.

- Elson, P.R., Lefevre, S., et Fontan, J.-M. (dir.) (2017). *Philanthropic foundations in Canada: Landscapes, indigenous perspectives and pathways to change*. Montréal, QC: Tellwell Talent et PhiLab. <https://philab.uqam.ca/wp-content/uploads/2020/05/Philanthropic-Foundations-in-Canada-Landscapes-Indigenous-perspectives-and-pathways-to-change-1.pdf>
- Ferris, J.-M. et Hopkins, E. (2015a). Moving forward: addressing spatially-concentrated poverty in the 21st century. Dans Hopkins, E.M. et Ferris, J.M. (dir.), *Place-based initiatives in the context of public policy and market: Moving to higher ground* (pp. 83–86). Los Angeles, CA: Sol Price School of Public Policy, University of Southern California.
- Fontan, J.-M., Martinez-Cosio, M., Newton, J., Pole, N., et Rabinowitz Bussell, M. (2023). *A new look at place-based philanthropy, insights from Canada and the US*. Winnipeg, MB: Friesen Press.
- Fontan, J.-M., Elson, P.R., et Lefebvre, S. (dir.) (2017). *Les fondations philanthropiques : de nouveaux acteurs politiques?* Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Fontan, J.-M., Klein, J.-L., et van Schendelg, V. (2023). L'Éveil, manifeste pour un changement global. Montréal : Collectif Les artisan-ne-s du recul des frontières de l'impossible (C@ARFI). <https://manifeste-veil.uqam.ca>.
- Harrow, J., Jung, T., et Phillips, S.D. (2016). Community foundations: Agility in the duality of foundation and community. Dans Jung T., Phillips, S.D. et Harrow, J. (dir.) *The Routledge Companion to Philanthropy* (pp. 308–321). London, UK: Routledge.
- Institute for Voluntary Action Research (IVAR) (2015). *Place-based funding: A briefing paper*. London, UK: Institute for Voluntary Action Research.
- Karlström, M., Brown, P., Chaskin, R., et Richman, H. (2007). *Embedded philanthropy and community change*. Chicago, IL: Chapin Hall Center for Children at the University of Chicago. https://www.researchgate.net/publication/329281002_Embedded_Philanthropy_and_Community_Change
- Latour, B. (2017). *Où atterrir? Comment s'orienter en politique*. Paris, FR : La Découverte.
- Laval, C. et Dardot, P. (2014). *Commun. Essai sur la révolution du XXI^e siècle*. Paris, FR : La Découverte.
- Markey, S. (2010). *Primer on place-based development. Canadian regional development: A critical review of theory, practice and potentials*. Burnaby, BC: Simon Fraser University.
- Markley, D., Topolsky, J., Macke, D., Green, T., et Feierabend, K. (2016). A New domain for place-rooted foundations: Economic development philanthropy. *The Foundation Review*, 8(3), 92–105.
- Merton, R.K. (1968). *Social theory and social structure*. New York, NY: The Free Press.
- Movement Strategy Center. (2013.) *Powerful places: Principles for effective community-driven change. What We're Learning Paper No. 4*. Oakland, CA: Movement Strategy Center.
- Newton J., Rabinowitz Bussell, M., Martinez-cCosio, M., Pole, N., et Fontan, J.M. (2024). Exploring 'place-based' initiatives in philanthropic community development: A transnational examination of Canadian and US Foundations. *Local Development & Society*, doi:10.1080/26883597.2024.2314668 .
- Oosterlynck, S., Kazepov, Y., Novy, A., Cools, P., Barberis, E., Wukovitsch, F., Sarius, T., et Leubolt, B. (2013). *The butterfly and the elephant: Local social innovation, the welfare state and new poverty dynamics*. Anvers : Herman Deleeck Centre for Social Policy, University of Antwerp, NL. ImPRovE. Discussion Paper No. 13/03.
- Perry, D.C. et Mazany, T. (2014). The second century: Community foundations as foundations of community. Dans Mazany, T. et D.C. Perry (dir.), *Here for good: Community foundations and the challenges of the 21st century* (pp. 3–25). New York, NY: Armonk, M.E. Sharpe.
- Phillips, S. (2018). *The new place of place in philanthropy: Community foundations and the community building movement*. Communication présentée à l'International Society for Third Sector Research (ISTR), Amsterdam, NL.
- Phillips, S. et Scaife, W. (2017). *Has philanthropy found its place? Place-based philanthropy for community building in Australia and Canada*. Paper presented to the annual ARNOVA conference, Grand Rapids, MI.
- Pill, M. (2013). *Urban governance when austerity is the norm: The role of philanthropic foundations in Baltimore. Interrogating urban crisis: Governance contestation and critique*. Leicester, UK: De Montfort University.

- Price S., et al. (2022). Raconter le paysage philanthropique: re-narration collective du don et du partage à travers les perspectives autochtones. Dans Alalouf-Hall, D., Bergeron, C., et Fontan, J.M. (dir.), *État des lieux sur la philanthropie subventionnaire québécoise*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Taylor, M., Buckley, E. et Hennessy, C. (2017). *Historical review of place-based approaches*. London, UK: Lankelly Chase. <https://lankellychase.org.uk/publication/historical-review-of-place-based-approaches>
- Williamson A., Luke, B. et Furneaux, C. (2021). Perceptions and conceptions of “place” in Australian public foundations. *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 50(6), 1125–1149.

LES AUTEUR•E•S

Jean-Marc Fontan est professeur de sociologie à l'Université du Québec à Montréal. Courriel : fontan.jean-marc@uqam.ca

Maria Martinez-Cosio est professeure agrégée en planification et affaires publiques à l'Université du Texas à Arlington. Courriel : mcosio@uta.edu

Joshua Newton est chargé d'enseignement à l'Université du Texas à Arlington. Courriel : jdnewton@ucsd.edu

Nancy Pole est associée de recherche au PhiLab et directrice de Co.spire Conseils. Courriel : nancypole@co-spire.ca

Mirle Rabinowitz Bussell est professeure agrégée au Département d'études et de planification urbaines de l'Université de Californie à San Diego. Courriel : mbussell@ucsd.edu